



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 8 décembre 2025 à 20h15

Monsieur Damien Walther, président du Conseil général, ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2025
3. Budget 2026
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

1. Appel

Sont présents :

Pour le Conseil communal (CC) : Piaget Laurent (LP), Prospero Adrian (AP), Guenot François (FG), et Erb Benoît (BE).

Pour le Conseil général (CG) : Walther Damien (DW), Huguenin-Dumittan Lise (LH), Buchs Gaël (BG), Gyseler Jérôme (JG), Buchs Roger (RB), Brügger Jonathan (JB), Philippe Juvet (PF) et René Grandjean (RG).

Sont excusés : Miriam Guillaume, Fabien Pétremand, Fabien Gyseler et Nathanaël Alber

2. Procès-verbal de la séance du 16 juin 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Budget 2026

LP explique que le budget présente des chiffres rouges. Il subsiste toujours des montants qu'on ne maîtrise pas. Il donne l'exemple des charges de scolarité et les reports de charges du canton. Le CC continue de réfléchir aux moyens d'économiser. Il y a le coefficient d'impôt qui pourrait être augmenté mais c'est impopulaire et il faudrait une augmentation disproportionnée pour que ce soit utile. On peut également réfléchir à diminuer des prestations, dépenser moins pour l'entretien des routes ou alors diminuer les prestations de l'administration. Toutefois, ce n'est pas réaliste. Supprimer les subventions pour les associations du village ou vendre des bâtiments. A l'heure actuelle le Conseil communal n'a pas de solution miracle pour diminuer le déficit du budget. Il y a des terrains à vendre, on peut espérer qu'il y ait des ventes, ce qui améliorerait considérablement le budget. Il y a le terrain artisanal, mais nous n'avons pas de dossier réaliste à ce jour. Le CC essaie de trouver des solutions mais il n'y a rien de concret pour l'instant.

DW donne lecture des chapitres du budget.

JG donne lecture du rapport de la commission financière. La Commission préavis favorablement le budget 2026.

Le budget 2026 est accepté à l'unanimité.

4. Informations du Conseil communal

LP donne quelques informations :

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants. Il donne une information sur les différentes manifestations qui ont lieu dans le village et les sociétés de la Commune. Il relève également qu'il y aura des festivités tout au long de l'année 2026 au vu du 200^{ème} anniversaire de la Commune.

Hôtel de la Poste :

LP informe que le restaurant a été mis en faillite à fin octobre. Il est désormais fermé. Dès fin août, le CC a écrit au gérant pour les retards de loyers avec un délai à mi-septembre. Le gérant a alors informé que tous les loyers arriérés seraient réglés à la fin du mois de septembre.

Aucun paiement n'ayant été effectué, le CC a procédé à une mise en demeure avec un délai à mi-novembre. Entre-temps la faillite est entrée en force. Dès janvier, l'Hôtel sera à louer. Le CC s'est posé la question de savoir que faire du restaurant. Lors des deux dernières reprises, il n'y avait, à chaque fois, qu'une seule postulation. Pour les deux derniers tenanciers, soit on les prenait soit on laissait l'Hôtel fermé. Le CC désire avoir une position du Conseil général s'il faut maintenir ou pas un restaurant.

LH relève que le CC avait annoncé l'actuel comme étant une perle rare qui avait un business plan alors que visiblement ce n'était pas le cas.

LP explique que des annonces ont été publiées pour un montant de Fr. 10'000.00 et nous n'avons pas eu beaucoup de résultat. Le tenancier est arrivé avec un business plan complet et un plan de financement. Malheureusement, il n'a pas tenu ses promesses.

JG relève qu'on peut mettre n'importe quoi dans un business plan, ce n'est pas une garantie.

LP précise que la période est compliquée dans la restauration au niveau du canton. Il serait possible d'avoir une collaboration avec la maison d'Hôtes Jurabelle, malheureusement, l'actuel tenancier ne l'a pas réalisée.

LH propose de créer une commission pour auditionner les candidatures.

LP répond que c'est possible. Toutefois lors des deux dernières reprises, il n'y avait aucun choix. Par conséquent, il est difficile de créer une commission pour faire un choix alors qu'il n'y a pas de dossier. Toutefois, à l'avenir, il sera possible de convoquer les membres du conseil général à une séance de Conseil communal. A noter qu'il faudra respecter le droit de réserve.

GB estime qu'il serait bon de créer un comité. Il estime qu'il ne faut pas prévoir Fr. 10'000.00 pour des articles.

LP relève que le montant dépensé était élevé car l'article a paru dans tous les journaux de Suisse Romande. On doit prospecter pour savoir si quelqu'un est intéressé.

LH relève que ça pourrait fonctionner si le coût des menus était moins élevé ou alors il faut prévoir de baisser le loyer afin que des jeunes puissent se lancer dans une telle aventure.

LP le CC a déjà pris le fonds de commerce à sa charge pour éviter que des repreneurs doivent prévoir un emprunt pour débiter.

Pour ce qui est du prix à la carte, le business plan proposé n'avait pas les prix pratiqués par la suite précise LP. Il explique également que, comme le restaurant avait été fermé longtemps, le CC a eu des frais supplémentaires pour remettre en ordre le matériel. Actuellement tout fonctionne. Comme il n'y a pas de pose de scellés cette fois, il sera possible de vérifier le matériel périodiquement. Il y a un point positif car il y a un suivi par l'Office des poursuites. Le tenancier a reçu son congé pour le 31 décembre 2025. Début janvier, il y aura la remise des locaux. Le CC va remettre un article dans Gastro, courrier du VDT et Ste-Croix.

LH propose de baisser le loyer.

LP précise que le prix de Fr. 2'700.00, charges comprises représente la location du restaurant, de l'Hôtel et d'un appartement de fonction de 4 pièces avec garage. Le prix est déjà très bas.

Après les deux derniers tenanciers, il sera difficile de refaire une clientèle estime LH.

LP relève que le problème actuel n'a rien à voir avec le loyer. Il faut savoir si le CG pense qu'il faut continuer les recherches ou alors stopper le restaurant. Il y a env. 30 ans, la population avait lancé un référendum pour acheter ce restaurant. A savoir si les citoyens y sont toujours réceptifs. De plus, il précise que les deux derniers tenanciers n'ont jamais contesté le prix de location.

JG estime qu'il faut mettre un garde-fou, dans le temps et financier.

JB quelle est l'autre solution ? Le vendre ?

LP répond par l'affirmative. Toutefois, il faut trouver un acheteur. Pour l'instant on perd de l'argent. Et que faire si on vend ? Prévoir une clause qui demande à ce que le restaurant subsiste ? est-ce également possible ?

Le CG décide de continuer les recherches de tenancier avec la création d'une commission lorsque des offres arrivent afin de pouvoir étudier le dossier. LP, précise que, lorsqu'on aura une ou deux offres, on fera une séance avec les membres du CG pour informer. On en reparle au mois de juin lors de la séance pour les comptes.

Administration communale :

LP informe que PRP prendra sa retraite à fin avril avec encore deux mois à temps réduit. Il y aura une mutation interne avec engagement de Cloé Verstraeten qui reprendra le poste d'administratrice. Il y a 8 ans qu'elle travaille au sein de l'administration avec satisfaction. Elle a déjà commencé de reprendre certains travaux. Un poste d'employé de commerce à 50% à partir du mois de mai sera mis en postulation à la fin de la semaine.

Travaux de la route :

Les travaux arrivent à terme. Le printemps prochain, le chantier recommence. L'entreprise Buchs a été beaucoup gênée durant ce tronçon, mais tout s'est bien passé. La reprise des travaux débutera selon le temps et les finances cantonales. En principe avril 2026. Pour l'instant on est conforme aux prévisions financières.

LP souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous. Et invite à l'agape.

5. Divers

RB s'inquiète du candélabre sur la route qui va aux Combes, est-ce un luminaire solaire ? Non répond LP, les voisins ne veulent pas de candélabres à cet endroit. Par conséquent, le CC a décidé de ne pas le changer pour l'instant. LP verra avec Groupe E pour l'enlever.

LH demande à quoi en est l'antenne Sunrise ? LP répond que le CC a écrit pour informer de la décision du CG. Il n'y a eu aucun retour pour l'instant.

DW demande à quoi en sont les dossiers du PAL et du PGA ?

LP répond que le dossier du PAL est actuellement pour étude au canton. Une séance avec les différents services de l'Etat et le bureau qui s'occupe du PAL a eu lieu récemment. Les services cantonaux avaient le dossier depuis six mois mais n'avait pas reçu l'autorisation de le lire !

Le PGA est en cours de finalisation. Toutefois, le dossier de SEVAB pour relier deux réseaux d'eau Semver-Sevab est en cours d'étude. Le PGA pourrait intégrer ce dossier car cela pourrait modifier les données relatives au réservoir du Mont-des-Verrières par exemple. Le PGA pourrait être présenté dans le courant du printemps 2026.

DW s'inquiète de savoir si des démarches ont été entreprises au niveau des classes pour l'année prochaine ? AP répond que des discussions ont eu lieu avec le cercle scolaire de Val-de-Travers. On sait désormais qu'il y aura une classe mais le degré n'est pas connu pour l'instant. L'information devrait nous parvenir ces prochaines semaines. Ce sera une classe de multi-niveaux.

JG demande s'il y aura des élèves d'autres communes ? AP répond que nous n'avons pas cette information.

DW donne lecture de son message de fin d'année. Il relève que l'année se termine avec deux siècles d'indépendance pour notre Commune. Il faut maintenir cette indépendance et la proximité. Il y a beaucoup de défis à relever mais la Commune continue de fonctionner. Il faut aborder 2026 avec optimisme et vigilance.

Il remercie le Conseil communal pour le travail effectué et relève que les membres du CG souhaiteraient pouvoir l'épauler davantage.

Chacun est convié à l'agape prévue.

Séance levée à 20h35

La Côte-aux-Fées, le 8 décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :


Damien Walther


Lise Huguenin-Dumittan